LETTRE D'ENTENTE
ENTRE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (l'employeur)
– et –
L'ASSOCIATION DES PROFESSEUR.E.S DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (l'APUO)
Données des évaluations faites par les étudiantes et les étudiants

---

ATTENDU QU'a été signée le 8 juin 2018 une lettre d'entente indiquant que les parties avaient convenu d'utiliser les données des évaluations faites par les étudiantes et les étudiants sur une période de trois ans pour formuler des recommandations et prendre des décisions concernant la carrière de membres;

ATTENDU QUE la convention collective prévoit que lorsqu'une évaluation formelle de l'enseignement d'une professeure syndiquée ou d'un professeur syndiqué est nécessaire en vue d'un renouvellement de contrat, d'une promotion, de la permanence, ou de l'imposition de mesures disciplinaires en raison d'un rendement insuffisant, cette évaluation est entreprise conformément aux dispositions de l'article 24, et ce, avant que la doyenne ou le doyen ne sollicite l'ensemble des recommandations du CPED, de la directrice ou du directeur et du CPEF relativement à la demande ou au problème à l'étude;

PAR CONSÉQUENT, les parties conviennent de ce qui suit :

1) Du 1er janvier 2022 au 30 avril 2022 :
   a. L'employeur produira des rapports A (visés à l'alinéa 24.3.2.1(a) de la convention collective) pour les membres, mais seuls les membres recevront une copie de leurs rapports A;
   b. Il est entendu que toutes les réponses seront incluses dans la production du sommaire, ainsi que les moyennes de la faculté;
   c. Les membres recevront un rapport présentant les résultats des réponses des étudiantes et des étudiants à toutes les questions du questionnaire, ainsi que leurs commentaires (le « rapport P »).

2) L'Université peut utiliser les rapports A conformément à l'article 24 de la convention collective à partir du 1er mai 2022, et jusqu'à la fin de la convention collective entrée en vigueur le 1er mai 2021.

3. Les parties se rencontreront au mois de mai de chaque année universitaire, pour la durée de la convention collective, afin de déterminer si des problèmes découlent du recours aux données des évaluations faites par les étudiantes et les étudiants pour formuler des recommandations et prendre des décisions concernant la carrière de membres.

SIGNÉE à Ottawa le 25 juin 2021.

_____	_____
Jules Carrière	Dalie Giroux
UNIVERSITÉ D'OTTAWA	APUO
Négociateur en chef	Négociatrice en chef